



Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price

Cisco Cyber Range - Large>> Service de simulation d'environnement de cyberdéfense de Cisco (à grande échelle) (ASF-CORE-CYBER-L)

Le présent document décrit les services avancés à prix fixe et à grande échelle de simulation d'environnement de cyberdéfense de Cisco.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le Glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, ce document est intégré à votre contrat cadre de services (MSA), à votre contrat de services avancés (ASA) ou à tout autre contrat de services conclu avec Cisco (le « Contrat cadre »). Si aucun Contrat cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de services couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat cadre de revente »). Si le Contrat cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou des conditions générales analogues, la présente description de service est régie par les conditions générales du Contrat cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce service est celui établi entre vous et votre revendeur agréé Cisco. Votre revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi qu'une copie des autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de simulation d'environnement de cyberdéfense de Cisco

Résumé du service

Le Service de simulation d'environnement de cyberdéfense de Cisco propose un atelier de formation technique spécialisée visant à aider le personnel de sécurité à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour contrer les cybermenaces modernes. Le Service de simulation d'environnement de cyberdéfense fournit un environnement synthétique qui permet au personnel de jouer à la fois le rôle de l'attaquant et celui du défenseur pour apprendre les méthodes les plus récentes d'exploitation des vulnérabilités et découvrir comment utiliser les outils et techniques avancés pour réduire et supprimer les menaces. Ce service propose un (1) atelier contigu de cinq jours qui a lieu durant les heures normales de travail au cours d'une semaine ouvrable (du lundi au vendredi ou du dimanche au jeudi), hors jours fériés observés par Cisco, jours fériés du pays reconnu localement, congés et jours de formation.

Restrictions

- Les ateliers sont limités à douze (12) participants.
- Les ateliers couvriront jusqu'à douze (12) technologies.

Lieu de la prestation

Les Services doivent être effectués sur site, à un emplacement unique appartenant au Client, ou dans un lieu de formation Cisco, en fonction de ce qui a été convenu. Lorsque le Client demande une livraison sur site, le déplacement effectué se limite à une (1) seule visite pouvant durer jusqu'à cinq (5) jours sur site dans une seule des installations du Client et pendant les heures normales de travail, hors jours fériés observés par Cisco, jours fériés du pays reconnu localement, congés et jours de formation. Dans le cas où le déplacement sur le site a été convenu, il devra être fixé au moins deux (2) semaines à l'avance.

Atelier de simulation d'environnement de cyberdéfense

Responsabilités de Cisco

L'atelier de cinq jours entrant dans le cadre du service de simulation d'environnement de cyberdéfense peut comprendre les activités suivantes :

- Indiquer au Client les exigences de l'atelier.

- Indiquer au Client le programme de l'atelier.
- Organiser un atelier de simulation d'environnement de cyberdéfense :
 - Effectuer une simulation d'attaque
 - Effectuer une simulation de défense
- Effectuer l'atelier de simulation d'environnement de cyberdéfense par l'entremise d'un RPV à distance dans un environnement standard hébergé dans un laboratoire Cisco.
- Fournir aux participants à l'atelier un certificat de participation à l'atelier.
- Fournir aux participants à l'atelier un certificat d'exécution du service.

Responsabilités du Client

- Désigner un interlocuteur unique pour toutes les communications Cisco. Ladite personne est habilitée à agir sur tous les aspects du service fourni.
- Désigner un deuxième interlocuteur en cas d'indisponibilité de l'interlocuteur du Client. Ladite personne est habilitée à agir sur tous les aspects du service effectué en l'absence de l'interlocuteur principal.
- Fournir à Cisco une connexion Internet pour accéder à l'environnement de l'atelier de simulation d'environnement de cyberdéfense hébergé dans un laboratoire Cisco si l'atelier a lieu sur le site du Client.
- Fournir un accès raisonnable au(x) site(s) et aux installations du Client, y compris, le cas échéant, au matériel informatique, aux appareils de télécommunication, aux installations et à l'espace de travail. Le Client doit mettre à disposition les accès et escortes de sécurité nécessaires pour accéder aux équipements, aux laboratoires, etc.
- Le Client doit veiller à ce que les contrats établis avec ses propres fournisseurs, les utilisateurs finaux et les tierces parties soient entièrement exécutés et reflètent les modalités appropriées à la prestation de service.
- Le Client est responsable de la gestion, de l'assistance et de la direction de la ressource fournie au Client par Cisco.
- Le Client confirme avoir rempli les exigences de l'atelier deux (2) semaines avant l'atelier.
- Fournir une liste comportant jusqu'à douze (12) noms de participants à l'atelier.
- Assister à l'atelier de simulation d'environnement de cyberdéfense aux moments prévus.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de la planification et de la conception de l'architecture, les chefs de projet et les spécialistes en ingénierie réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes. Dans le cas où plusieurs quantités de ce Service sont achetées sous le même Bon de commande, la prestation des services se fera consécutivement.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois le Service réalisé. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé le Service. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus de Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente Description de service.